



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf octobre à dix-neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le trois octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Messieurs Bernard SEJALON, Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Monique RACT
Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Lynda VANDELANOITTE
Madame Déborah TARABUSO à Madame Stacy LOPEZ
Monsieur Daniel DENERI à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES
Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Etait absente et excusée :

Madame Valérie ROBIN

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2024/228

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

Objet : CREATION D'UN ASCENSEUR VALLEEN – CONVENTION 2023/2025 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION INITIALE EMPORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

Délibération télétransmise le : 10 octobre 2024

Mise en ligne du 10 octobre au 10 décembre 2024

Délibération exécutoire le : 10 octobre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 OCTOBRE 2024**N°2024/228***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***CREATION D'UN ASCENSEUR VALLEEN
CONVENTION 2023/2025 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
AVENANT N°3 A LA CONVENTION INITIALE EMPORTANT MODIFICATION DES MODALITES
DE VERSEMENT****Rapporteur :** Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de téléportés de Saint-Gervais-Ascenseur valléen reliant par une liaison téléportée la gare SNCF du Fayet à la gare de de la télécabine du Bettex , le Conseil municipal a validé suivant les délibérations n°2020/160 du 9 septembre 2020, n°2023/001 du 11 janvier 2023 et la délibération n°2023/187 du 11 octobre 2023 le financement départemental pour la somme totale de 21,2 millions d'euros dans le cadre de sa politique en faveur du développement touristique des collectivités haut savoyardes.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le présent avenant qui prévoit d'apporter des modifications aux modalités de versement de la subvention globale départementale octroyée à la commune de Saint Gervais-les-Bains et destinée à être reversée au concessionnaire de remontées mécaniques, la Société des Téléportés du Bettex – Mont d'Arbois, dans le cadre du projet de création d'un ascenseur valléen (liaison par câble reliant le Fayet au Bettex via le parking du Châtelet).

ENTENDU l'exposé,**VU** la délibération n°2020/160 du 9 septembre 2020 sollicitant notamment une subvention départementale pour la création du téléporté de Saint-Gervais,**VU** la délibération n°2023/001 du 11 janvier 2023 sollicitant une subvention complémentaire de la part du Conseil départemental,**VU** la délibération n°2023/187 du 11 octobre 2023 validant les modifications des conditions de versement de ladite subvention d'un montant total de 21,2 millions d'euros et permettant notamment le versement d'un acompte de 30% du montant total, soit la somme de 6,36 millions d'euros au démarrage des travaux,**VU** la délibération n°2023/188 du 11 octobre 2023 autorisant le reversement de la subvention départementale allouée pour un montant de 21 200 000 € en faveur de la Société des Téléportés du Bettex – Mont d'Arbois et validant l'autorisation de programme correspondante,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention avec le Département de la Haute-Savoie et tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Lionel CANON



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX